

I/ GENERALITES

* Moniteurs, monitrices, soyez conscients du niveau de vos gymnastes et soyez rigoureux dans les engagements : il faut éviter les forfaits qui détruisent les horaires prévus et sont sources de retard dans le début de la compétition.

* Licences obligatoires, validées pour la saison 2023-2024
Aucun gymnaste ne pourra concourir sans licence.
Il en est de même pour les certificats médicaux de sur-classement.

* **Toute licence devra être demandée ou saisie 2 semaines avant la compétition.**

* Pour les gymnastes blessés ou malades, apporter un certificat médical, une feuille de dérogation pourra leur être fournie.

* **Chaque association engageant 1 à 2 gymnastes individuel(s) doit présenter au moins 1 juge.
3 à 5 gymnastes individuels doit présenter au moins 2 juges.
plus de 5 gymnastes individuels doit présenter au moins 3 juges.**

* **Chaque association engageant 1 ou plusieurs équipe(s) doit présenter au moins 2 juges par équipe et non par clubs.**

* Toute association qui ne présentera **pas le nombre de juge requis au regard des inscriptions de gymnastes réalisées** devra s'acquitter d'une **amende de 100 euros, par juge manquant** et l'entraîneur accompagnant les gymnastes sera dans l'obligation de **prendre part au jury de la compétition**, si celui-ci est incomplet.

* Droits d'engagement fixé à **5,20** euros **par gymnaste engagé**, à régler en adressant les engagements, chèque libellé à l'ordre du **Territoire D.S.V.**

* En cas de forfait, le signaler, au plus tôt, au secrétariat du Territoire et à Jacky Gruffaz (jacky.gruffaz@wanadoo.fr).

* Les engagements de juges et de gymnastes sont à communiquer par mail : fscf.dauphinesavoievivarais@orange.fr, au secrétariat du Territoire **pour le 13 novembre 2024, dernier délai.**

* Le règlement est à envoyer au siège du Territoire accompagné du récapitulatif prévu à cet effet **pour le 13 novembre 2024, dernier délai.**

Adresse : **Territoire FSCF DSV**, 20 Rue de l'Etissey 38300 BOURGOIN-JALLIEU.

* En cas de retard dans le retour des droits d'engagements, ces derniers seront soumis à une amende forfaitaire de 45 €.

II/ RÈGLEMENT TECHNIQUE

- * *Seniors et Espoirs* Programme Fédéral (Coupes Nationales Espoir et Senior)
- * *Pupille 1* Programme du Championnat Fédéral Pupille 1^{ère} catégorie
- * *Pupille 2* 6 exercices imposés : 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} degré Pupille.
1^{er} et 2^{ème} degré interdits.
Cette catégorie est ouverte aux gymnastes Benjamin et Minime
- * *Régional* Exercices libres sur les 6 agrès. Les 4 meilleures notes sont retenues pour le classement des gymnastes - Programme de la Coupe Nationale Interclubs 1^{ère} division
Cette catégorie est ouverte aux gymnastes Seniors, Juniors, et Cadets.
- * *Régional 2* 2 exercices libres (sol et saut), 4 exercices imposés adultes (arçons, anneaux, parallèles et fixe) 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} degrés.
1^{er} et 2^{ème} degré interdits.
Cette catégorie est ouverte aux gymnastes Seniors, Juniors, et Cadets.

N.B. : Engins : normes FIG sauf sol (praticable dynamique mousse ou ressort), fixe (hauteur 2,55m minimum), anneaux (hauteur 2.55 ou 2,60m minimum) et parallèles (hauteur 1,75m minimum)

IMPORTANT : Bien inscrire entre parenthèses les gymnastes ne pouvant être présents au 1er Tour mais qui désirent si possible faire partie du 2^{ème} Tour des Coupes soit dans l'équipe de Ligue soit en individuel.

Fournir un justificatif officiel et en aviser le responsable technique du Territoire avant **03 décembre 2024**